

Éditorial

Patrick Laprise, rédacteur en chef

Un minotaure dans le labyrinthe. L'affaire Norbourg, un cas d'étude de la RSE

« L'affaire Norbourg » a mobilisé l'attention de toute la classe financière québécoise ces dernières semaines. Depuis la mise au jour des importantes fraudes présumées de notre « petit Enron »¹ on découvre chaque semaine de nouveaux détails inquiétants dans le labyrinthe créé par l'omnipotent et omniprésent président directeur général. Vincent Lacroix, autour de sa petite firme de gestion de fonds communs qui voulait devenir grande.

Les choses vont de mal en pis pour les victimes de ce minotaure apparemment peu scrupuleux. Depuis la dernière conférence de presse donnée par les porte-parole de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le 30 septembre 2005, plusieurs personnes ont des raisons supplémentaires de s'inquiéter². En effet, la situation pourrait difficilement être pire pour les quelques milliers d'investisseurs qui avaient confié leur argent à des firmes d'investissement mêlées aux affaires de Groupe Norbourg présidé par M. Lacroix

La Presse rapportait récemment que l'écart entre les avoirs déclarés et les avoirs réels des fonds communs de Groupe Norbourg, tels que calculés par l'administrateur provisoire nommé par le Ministre des finances Michel Audet, s'établit à 130.1 millions \$. La valeur réelle des fonds gérés par la compagnie (75 millions \$) serait donc d'à peine 37% de sa valeur déclarée (205 millions \$), alors qu'on estimait cette valeur réelle à 50% lorsque l'alarme a été sonnée³.

Sommaire de ce numéro

Le texte de Annelies Hodge et Ana Isabel Otero traite d'une récente rencontre entre des chercheurs spécialistes des questions entourant le commerce équitable. Cette rencontre a eu lieu dans le cadre d'un atelier tenu à l'Université d'été de l'UQÀM. Elle a permis de mettre en perspective les réflexions de ces chercheurs provenant de deux régions très différentes. Ces réflexions divergent en plusieurs points, comme le dénote les auteurs de l'article. De toute évidence, le commerce équitable s'analyse différemment selon que l'on l'étudie à partir du Nord ou du Sud.

Bonne lecture!

Selon les articles parus dans les quotidiens montréalais, les investisseurs doivent donc s'attendre à perdre environ les deux tiers de leurs investissements avec le groupe Norbourg. Au nombre de 9200, ces investisseurs comptent entre autres parmi eux des dizaines de médecins francophones dont les investissements ont été aspirés dans la structure complexe, et en forte croissance à une certaine époque, du Groupe Norbourg et de ses fonds (Evolution et Norbourg).

Les médias québécois du milieu des affaires se sont démenés ces derniers mois (le scandale a éclaté à la fin du mois d'août) afin de faire la lumière sur ce qui a provoqué le gel des actifs de toute la structure financière créée par M. Lacroix et l'instauration d'une enquête majeure de nature criminelle par l'Autorité des marchés financiers. Dans les journaux et à la télévision, on a fait la biographie du présumé responsable de toute l'affaire, on a exploré ses liens avec des personnages de tous les milieux, on a élaboré des histoires sur la base des dires de différentes sources anonymes. Bien que, grâce à des informateurs autrefois très proches de M. Lacroix, on en connaisse de plus en plus sur Norbourg, dans les faits, le mystère demeure. Celui-ci s'est encore obscurci depuis que M. Lacroix a fait une sortie publique pour clamer son innocence et faire valoir son désir de blanchir sa réputation entachée.

Jusqu'à ce jour, aucune accusation n'a été portée envers qui que ce soit par les responsables de l'enquête. Chacun est présumé innocent, mais les soupçons s'accumulent sur certains individus, en particulier sur M. Lacroix. Malgré le flou qui persiste et les risques de tirer des conclusions hâtives, l'information qui filtre à propos du scandale nous aide à soulever maintes questions importantes, notamment à propos des problèmes québécois de gouvernance des entreprises, des mécanismes de remboursement et des peines et amendes auxquelles s'exposent les acteurs d'une telle fraude, dans le cadre actuel.

À propos de la gouvernance des entreprises, on remet évidemment en question la capacité d'une entité telle que l'AMF à prévenir de telles déconfitures, qui démolissent la confiance des petits épargnants dans les institutions. L'enquête partielle de l'AMF permet d'avancer que les fraudes reposent sur deux mécanismes simples : la production de fausses factures pour expliquer des entrées d'argent dans telle ou telle filiale du groupe, et la manipulation informatique des déclarations faites au gardien de valeurs des fonds communs Norbourg, la Northern Trust. Le fait que ces comportements n'aient pas été remarqués semble sidérer les observateurs, mais pas autant que le fait que les autorités n'ont pas réagi immédiatement une fois le constat établi. À leur défense, les responsables de l'enquête soutiennent qu'ils se devaient d'avoir des preuves solides pour obtenir le droit de geler les actifs de la compagnie.

Ici et là dans le milieu des affaires québécois, on s'empresse de souligner que, peut-être, on n'en fait pas assez quand vient le temps de surveiller et contrôler les entreprises à qui le public confie son argent. La facilité avec laquelle M. Lacroix et ses collègues ont visiblement berné tout le monde fait planer des doutes sur le bon fonctionnement des systèmes de sécurité des milieux financiers. Ce problème va évidemment soulever de nouveaux doutes quant à la capacité du gouvernement de réguler les activités de telles entreprises. Au cours du processus, on va sûrement demander quelles sont les caractéristiques d'une gouvernance des entreprises qui serait adaptée à de tels cas. Par exemple, le célèbre Stephen Jarilowski appuie l'idée de regrouper les autorités financières, qui sont de compétence provinciale, sous une seule institution canadienne. Ce n'est qu'une des propositions qui seront faites dans la foulée des questionnements qui émergeront. Dans tous les cas, l'affaire Norbourg est donc une excellente occasion pour chacun de proposer des changements au cadre de gouvernance en place.

Par rapport aux modalités de remboursement, on lit de part et d'autres des lettres de petits investisseurs inquiets qui ne savent plus vers qui se tourner pour récupérer leurs épargnes de retraite. Est-il nécessaire de rappeler que les investissements dans des fonds communs de placement comme celui de Norbourg ne sont pas garantis par le gouvernement? On s'inquiéterait à moins.

À ce sujet, Yves Michaud remarquait, dès les premiers jours de la saga, qu'on n'avait pas idée de ce qu'il était advenu de l'argent des fonds Norbourg, qui semble s'être volatilisé. Il rappelait également que 30 millions \$ étaient toujours considérés manquant dans « l'affaire Cinar » du début des années 2000, et qu'on avait peu d'espoir de revoir les sommes manquantes.

Aujourd'hui, on avance que plus de 28 millions \$ se trouveraient dans les mains de Vincent Lacroix, le reste ayant passé dans une filiale internationale de Norbourg⁴. En désespoir de cause, l'AMF a recommandé la liquidation immédiate des actifs du Groupe Norbourg afin de minimiser des pertes déjà importantes. Un peu partout, on semble se faire à l'idée que l'argent de tous ces petits investisseurs est perdu.

Le cas de Norbourg est donc particulier en ce qu'il touche presque exclusivement des petits investisseurs, qui se trouvent, par défaut, à être les habituelles parties prenantes négligées par les dirigeants d'entreprise. Les petits investisseurs non initiés semblent être les victimes toutes désignées des crapules en cravate. C'est un drame qui survient encore trop souvent dans des cas semblables. Les analystes et les conseillers en RSE devront se demander si de

nouveaux outils de gouvernance des entreprises, tenant compte de la nouvelle donne imposée par M. Lacroix et son réseau, pourraient prévenir de tels abus.

En ce qui a trait aux punitions qui pourraient être imposées suite à d'éventuelles condamnations, *Le Devoir* du 30 août 2005 mentionnait que, selon la nouvelle Loi québécoises sur les valeurs mobilières mise en vigueur depuis les Enron et autres scandales de cet acabit⁵, Vincent Lacroix pourrait être passible de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de cinq millions \$. Bien qu'intéressante, la comparaison du scandale Norbourg avec le cas de MCI WorldCom et de son ex-dirigeant Bernie Ebbers, dont nous avons traité dans le dernier numéro d'*Oeconomia Humana* (juillet-août 2005) s'avère peu indicative. Avec MCI WorldCom, on a eu à traiter d'une fraude évaluée à 11 milliards \$ qui a coûté 20 000 emplois! L'ex-dirigeant devrait passer 25 ans en prison pour ses actes, selon un jugement récent. Rien de semblable n'attend M. Lacroix. Bien qu'il se soit âprement défendu d'être coupable de quoi que ce soit dans les médias, M. Lacroix aura toutefois beaucoup de difficulté à sortir de ce mauvais pas sans que sa réputation y perde des morceaux. Dans le contexte créé par la nouvelle Loi, M. Lacroix et ses acolytes devraient être sévèrement punis pour avoir, entre autres, gravement affecté la confiance envers tout un segment du marché financier québécois, ce qui n'aurait pas été le cas il y a quelques années. Une peine sévère aura certainement un effet dissuasif sur d'éventuels émules⁶. On ne peut qu'espérer qu'il ne pourra jamais jouir des fruits de ses présumées machinations!

Enfin, puisque le calme semble vouloir revenir après la tempête des dernières semaines et des derniers jours, il ne reste qu'à essayer de prévoir ce que la société retirera de cette affaire. En matière d'étude de la responsabilité sociale des entreprises, le cas de M. Lacroix et de Norbourg se trouvera certainement décortiqué sous ses moindres travers lorsqu'on en saura plus sur les détails de l'affaire. À première vue, les institutions ne seront pas trop égratignées par le scandale. Il s'en trouvera sûrement pour décrier le manque de vigueur des autorités envers les coupables, mais elles semblent bien préparées, ayant retenu les leçons de cas similaires. Les responsables ne s'en sortiront pas impunément comme cela aurait été le cas avant la modification de la Loi.

«L'affaire Norbourg» s'inscrira dans une série de cas d'abus de certains gestionnaires malhonnêtes qui se laissent corrompre pour quelques millions de dollars. On doit se féliciter que ces gens se fassent prendre un jour ou l'autre. En fait, il faut se surprendre qu'ils essaient même d'abuser de la confiance des autres, vu leurs récents succès.

Arrivent-ils à se convaincre qu'ils sont intouchables et que le pouvoir et l'argent méritent les manœuvres les plus douteuses? Il ne faut pas oublier que l'affaire Norbourg est, dans son essence, l'affaire d'un seul homme, Vincent Lacroix, qui paraît avoir entraîné plusieurs personnes en leur faisant miroiter une richesse facile.

En fin de compte, il faut se demander si le cadre théorique de la RSE permet de comprendre de tels comportements de la part des hauts dirigeants d'une entreprise du domaine de la finance. M. Lacroix savait ce qu'il faisait, puisque la fraude était vraisemblablement bien organisée et que c'est lui qui tirait les ficelles. Vincent Lacroix tentait-il de faire faire de l'argent à ses clients ou était-il uniquement motivé par son propre enrichissement? Le seul endroit où il s'est trompé dans ses calculs se trouve-t-il dans une confiance qu'il aurait donnée aux mauvaises personnes? Est-ce là la seule leçon qu'il apprendra? Cette dimension de la RSE et de la gouvernance qui touche au pouvoir et à la psychologie des chefs d'entreprise, au charisme des crapules et au puissant appât du gain doit être mieux comprise si on espère un jour que les entreprises soient plus responsables envers leurs investisseurs et envers la société. Devant des questions aussi complexes, cependant, il faut désespérer de trouver un jour ces outils de gouvernance qui régleront les petits défauts de la culture des hommes.

¹ Selon Yves Michaud, le défenseur de longue date des droits des petits investisseurs et président du MAPAC.

² Voir le site de l'Autorité des marchés financiers,

³ Bergeron, Maxime, « Des coffres presque vides », *La Presse Affaires*, samedi 1^{er} octobre 2005, p. 2

« Vincent Lacroix aurait détourné 28 millions \$ » *Le Droit Économie*, vendredi 30 septembre 2005, p. 27

⁴ La Loi a été modifiée en 2002 et en 2004, selon le journal *Le Devoir*.

⁵ Il est particulièrement intéressant de se demander si, au Québec, un Vincent Lacroix serait éventuellement condamné, comme l'a récemment été M. Paul Coffin, à purger sa peine de deux ans dans la communauté et à donner des conférences sur l'éthique en affaires? Rappelons que M. Coffin est un publiciste qui a été jugé dans le cadre du fameux « scandale des commandites » canadien.

Commerce éthique et équitable : les différentes perspectives Nord-Sud Un aperçu de l'atelier No. 4—Université d'été, le vendredi 10 juin 2005

Annelies Hodge et Ana Isabel Otero, étudiantes-chercheuses, CRSDD

Cet atelier très dynamique a bénéficié de l'intervention de Monsieur Humberto Ortiz du Groupe d'économie solidaire du Pérou, et de Madame Corinne Gendron professeur et titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'UQÀM. Leur participation nous a permis de faire une comparaison des définitions, des défis et des solutions du commerce équitable selon les perspectives du Nord et du Sud.

Définitions

Selon Corinne Gendron, le commerce équitable est la suite de la revendication « *trade not aid* », qui reconnaît les échanges inégaux dans le commerce international. Ainsi, elle considère le commerce équitable comme un nouveau mouvement social économique qui répond à une critique ancienne. Selon cette approche, il s'agit non seulement d'un mouvement qui vise à transformer le commerce international, mais aussi à donner une composante sociale à la transaction économique. La présentation de Madame Gendron suggère l'idée selon laquelle le commerce équitable est autant un moyen de rendre le commerce plus juste qu'une réponse à une mouvance sociale en gestation. Dans ce contexte, la société civile demande des produits qui ont des valeurs autres que seulement la valeur marchande.

De son côté, Monsieur Ortiz a utilisé une définition plus large que celle de Madame Gendron, qui implique l'intégration de valeurs locales et régionales. Il a parlé d'une multifonctionnalité du commerce équitable. En effet, sa définition va au-delà de la version officielle du commerce équitable, qui est fonction des échanges commerciaux Nord-Sud. Il semble que pour lui, le commerce équitable n'est pas une fin en soi, mais un moyen. En effet, le commerce équitable possède une valeur ajoutée non seulement économique, mais également sociale et politique, qui devrait être à la base de la promotion du marché local et de la production communautaire, de la souveraineté alimentaire,

de la création d'emplois et de la mobilisation de valeurs culturelles propres. Cette version élargie du commerce équitable sort de sa marginalité pour entrer en contact avec l'État. En effet, elle nécessite un dialogue avec le gouvernement pour obtenir un statut juridique. De ce fait, le nombre d'acteurs qui s'impliquent dans le commerce équitable s'élargit constamment.

Défis

Dans sa présentation, Monsieur Ortiz a aussi parlé de modifier les standards du commerce équitable, qui est souvent considéré comme une prolongation de la domination du Nord. En effet, les critères du commerce équitable ont été formulés par le Nord. Toutefois, selon Monsieur Ortiz, les acteurs du Sud devraient avoir le droit de proposer eux-mêmes des standards. Les petits producteurs du Sud sont la « cible » principale, mais ils n'ont pas de voix pour proposer des normes et celles-ci sont très exigeantes. Il n'existe pas de dialogue entre les acteurs. De plus, si les petits producteurs ne respectent pas un de ces critères, ils risquent de perdre leur certification, alors que ce n'est pas le cas pour les organismes ou les entreprises des pays acheteurs. L'exemple le plus concret est le préfinancement, qui est considéré comme faisait parti des critères des importateurs. Pourtant, ce critère est rarement respecté et les organisations au Nord conservent toujours leur certification.

Le défi le plus important pour le commerce équitable, selon Madame Gendron, est de réformer le système commercial. En ce sens, le rapport direct entre le petit producteur et le consommateur est crucial. Il permet aux acteurs sociaux de raccourcir la chaîne de valeurs et de prendre le contrôle de la transaction économique, auparavant réservée aux entreprises. Or, le propre succès du commerce équitable a attiré l'attention de ces dernières et on a observé qu'il existe des ten-

sions visant à réduire les critères établis par les institutions qui régulent le mouvement. Madame Gendron considère que la flexibilité des critères peut conduire le commerce équitable à être rattrapé par les grandes entreprises. En effet, celles-ci profitent souvent du commerce équitable pour « nettoyer » leur image. Le risque repose sur le fait que ces entreprises essaient parfois de dissoudre l'essence même du commerce équitable. Le débat est acharné entre les « puristes » et ceux qui sont pour idéal d'aider le plus de petits producteurs possible. Il y a une division entre ceux qui veulent faire du mouvement la norme et qui insistent sur son potentiel transformateur, et ceux qui ne le considèrent que comme un moyen, parmi d'autres, pour atteindre des valeurs de justice sociale et de respect de l'environnement. Ainsi, le défi le plus important auquel le commerce équitable fait face peut se réduire au risque de réappropriation par les entreprises transnationales, avec la conséquence d'une perte de sa substance.

Néanmoins, Monsieur Ortiz a aussi présenté une liste exhaustive des défis auxquels fait face le commerce équitable : le développement des territoires; la souveraineté alimentaire; le développement de valeurs éthiques comme la coopération et la confiance; le manque de transparence; le développement des capacités éthiques des consommateurs; l'incorporation des coûts sociaux et environnementaux dans le prix équitable; le développement de critères et de normes pour améliorer la qualité; la sensibilisation éthique et la consommation responsable; les rapports plus directs entre les consommateurs et les producteurs, non seulement en termes économiques, mais en termes sociaux; l'appui des monnaies sociales; l'incorporation du commerce équitable dans la coopération internationale; etc.

Solutions

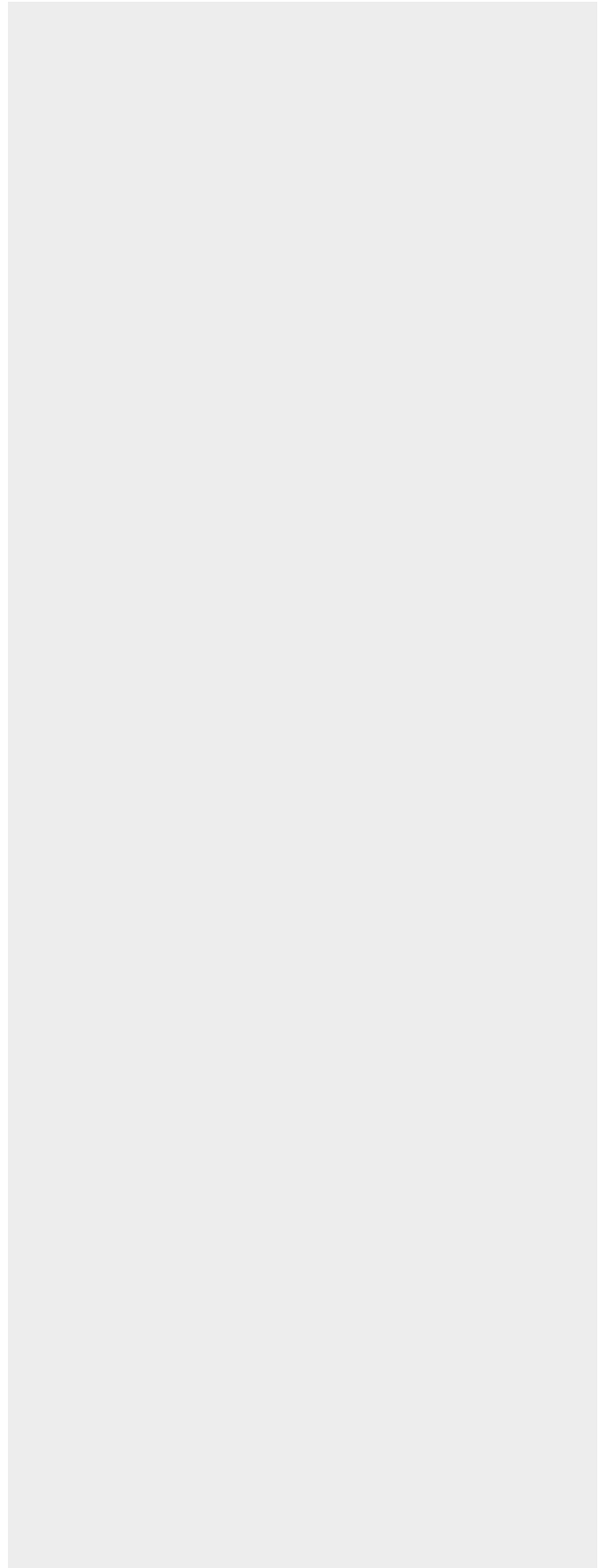
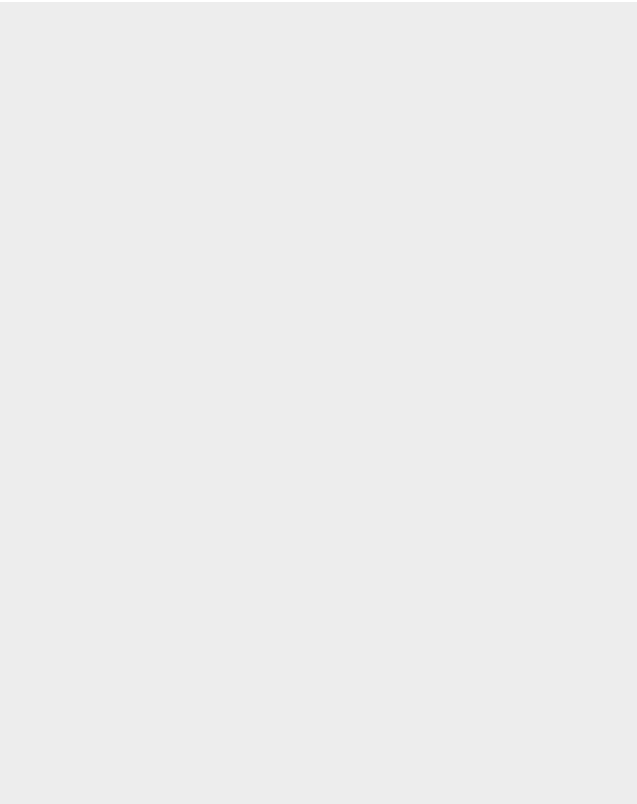
Monsieur Ortiz a d'abord mis l'accent sur le marché interne et il a mentionné l'exemple du Mexique. En effet, ce pays a créé son propre label de commerce équitable. À son avis, il faut encourager l'intégration économique régionale dans une mouvance d'économie sociale et solidaire. En ce sens, il incite les organisations qui sont plongées dans le système équitable à faire usage d'imagination afin

de trouver des solutions alternatives. De même, il faut faire intervenir l'État pour protéger l'appellation « équitable » et mettre de l'ordre au niveau de la certification. D'autre part, les pays du Sud doivent être présents lors des négociations, non seulement dans les traités de libre-échange, mais dans tout ce qui concerne les alternatives de développement. En effet, même si les pays du Nord s'intéressent au développement et au progrès au Sud, ils continuent à imposer des conditions sans prendre en compte les besoins, le savoir-faire et les intérêts locaux. Dans le cas spécifique du commerce équitable, il faut donner la voix et le pouvoir aux producteurs du Sud de façon à ce qu'ils soient en mesure de créer des standards et des critères qui représentent leur réalité. Finalement, Monsieur Ortiz considère qu'il est crucial pour les pays en développement de « transformer avant de transporter » afin que la valeur ajoutée reste à l'intérieur du pays. Cela permettrait aux communautés de devenir plus indépendantes et de créer des sources de développement local. Il propose donc une approche pluridisciplinaire pour le commerce équitable.

Conclusions

Une des leçons qu'on a apprises lors de la présentation de Monsieur Humberto Ortiz est que le Sud nécessite un mouvement plus profond que celui que le commerce équitable offre par lui-même. Il semble, également, que les critères imposés par les créateurs du label ne conviennent pas toujours aux petits producteurs. Ainsi, les différents pays impliqués dans le système essaient de créer leur propre sous-système qui s'adapte mieux aux besoins locaux. Si l'idée de base du commerce équitable est d'aider les petits producteurs au Sud, de leur donner une place dans les échanges commerciaux et de revaloriser leur travail, peut-être sa fonction principale est-elle de devenir un moteur qui impulsera le marché et la production internes? L'approche de Monsieur Ortiz s'avère intéressante pour poursuivre le débat dans ce sens et même si le commerce équitable n'est pas en mesure de répondre à tous les défis, il se présente comme un outil pour construire un ordre social plus juste à l'intérieur des pays bénéficiaires.

D'autre part, l'approche plus théorique de Madame Corinne Gendron a été un complément nécessaire pour donner une perspective globale au sujet. Malgré la richesse des propositions de Monsieur Ortiz, il semble donner l'idée que le commerce équitable doit rester à la base d'une grande diversité de projets de développement, sans prendre en compte qu'en réalité, le commerce équitable demeure un mouvement encore très marginal et qu'il est né dans des circonstances très précises avec une vision ancrée sur le commerce international. Madame Gendron a mis l'accent sur le risque d'appropriation du commerce équitable par les entreprises. Toutefois, il semble qu'il existe une nouvelle réappropriation, cette fois-ci par le Sud. Il serait donc intéressant d'analyser le commerce équitable comme réformateur potentiel du marché interne, dans une nouvelle version proposée par le Sud. Toutefois, est-ce que cette modalité est toujours compatible avec le commerce équitable Nord-Sud? Est-ce qu'on parle maintenant de deux sous-systèmes qui pourraient, à la limite, entrer en concurrence? Voilà un nouveau danger pour le mouvement qui est à considérer si on veut être en mesure de mettre l'accent sur leur complémentarité et non sur leurs divergences.



A P P E L D E C O M M U N I C A T I O N

Deuxième colloque international sur le commerce équitable

Le commerce équitable et le développement durable

19 au 21 juin 2006, UQAM, Montréal

Organisé par

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Problématique du colloque

Le colloque porte sur le commerce équitable et les visées du développement durable. Plus précisément, nous proposons d'explorer les contributions et limites du commerce équitable à la lumière des visées sociales, environnementales et économiques du développement durable. L'objectif de ce colloque est de poursuivre la réflexion amorcée lors du premier colloque international de 2002 qui avait pour titre « Commerce équitable, coopératives et développement durable » et qui avait réuni plus de 200 personnes. Ce colloque trilingue (français, espagnol, anglais) s'adresse à la fois aux chercheurs et aux praticiens.

Le commerce équitable se présente comme une alternative au marché conventionnel et s'est fixé des objectifs qui rejoignent ceux d'un développement durable, soit un développement social, économique et environnemental. Dans un souci de justice et d'équité, le commerce équitable propose de changer les règles du système néo-libéral auquel il s'oppose. Il intègre à l'échange une signification sociale en investissant les transactions économiques d'un contenu social et politique. Le commerce équitable a aussi créé un réseau social chargé de valeurs. Pour les producteurs, le commerce équitable se dit être un outil de développement permettant d'améliorer leurs conditions de vie, d'avoir un accès selon des conditions plus justes aux marchés internationaux et de stabiliser leur situation économique.

Le commerce équitable se retrouve aujourd'hui à la croisée des chemins et ses enjeux posent de nombreuses questions. Comment le commerce équitable peut-il demeurer une alternative se distinguant du commerce conventionnel sans toutefois risquer la marginalisation ? Quels sont les avantages, les risques et les conditions de succès de la certification ? Est-il possible de préserver les valeurs du mouvement tout en accroissant les parts de marché ? Par exemple, quelles sont les conséquences de distribuer les produits du commerce équitable dans les grandes chaînes de magasins ? Comment les initiatives du commerce équitable se distinguent-elles de celles des entreprises commerciales qui développent des politiques de responsabilité sociale et de développement durable ? Quelle est l'influence du commerce équitable sur le contexte institutionnel et les pratiques des entreprises commerciales ? Le commerce équitable permet-il l'amélioration des conditions de vie des producteurs ? Comment se comparent les exigences du commerce équitable au Sud et au Nord ? Comment se vivent de manière concrète les valeurs du commerce équitable et ce, tant chez les producteurs, les distributeurs que les consommateurs ? Voici quelques-unes des questions que le colloque donnera l'occasion d'approfondir.

Suggestions de thèmes et de sujets pour les propositions de textes (cette liste ne se veut pas limitative) :

Les répercussions du commerce équitable en termes de développement durable / Le commerce équitable : nouveau mouvement social ou niche de marché? / Voies d'avenir pour le commerce équitable : son potentiel, ses limites, ses enjeux et ses risques de dérive / Pratiques alternatives et commerce équitable / Le potentiel régulateur du commerce équitable / Études de cas d'organisations du commerce équitable / Études de perception des consommateurs de commerce équitable / Études de marché du commerce équitable / Études sectorielles du commerce équitable, par exemple, la filière du café, le secteur alimentaire, le textile, l'artisanat, le tourisme équitable / Études historiques du commerce équitable / Histoires de vie d'acteurs du commerce équitable / Méta analyse (synthèse) des études sur le commerce équitable / Analyses des contextes juridiques et institutionnels du commerce équitable / Perspective critique sur le commerce équitable et le développement durable / Rôle du commerce équitable dans la gouvernance des entreprises et des marchés mondialisés / Étude comparative des valeurs et des pratiques du commerce équitable et de la responsabilité sociale d'entreprise / Liens entre le commerce équitable et l'économie sociale (coopératives et OSBL)

Diffusion et prix

Les textes des communications retenues qui seront remis dans les délais prescrits seront publiés dans les Actes du colloque. Les auteurs des meilleures communications pourront être invités à participer à la publication d'un ouvrage collectif. Des prix pour la meilleure communication seront remis dans plusieurs catégories :

étudiante / étude de cas / méta analyse (synthèse théorique) / analyse historique et histoire de vie / étude de marché ou de perception des consommateurs / étude stratégique de secteur ou de filière / commerce équitable et développement durable / commerce équitable, gouvernance, régulation et concepts concurrents (par exemple, responsabilité sociale d'entreprise, économie sociale) / pratiques alternatives, enjeux et perspectives d'avenir.

Types de propositions

Les propositions peuvent prendre deux formes, soit celle d'une **communication** ou celle d'un **atelier**. La proposition de la communication consiste en la présentation de son ou de ses auteurs, du titre et du résumé de la présentation. Les communications retenues seront regroupées par thèmes par les organisateurs du colloque.

Par atelier nous voulons dire un forum de discussion où plusieurs participants choisis pour leur expertise ou leur expérience particulière sont invités à venir discuter et débattre d'un sujet. La proposition pour un atelier doit préciser le nom et l'affiliation du responsable de l'atelier (celui qui soumet la proposition), du président de séance, de chacun des participants du panel (avec justification de ce choix), et des commentateurs s'il y a lieu. La proposition pour l'atelier doit aussi inclure une description du thème abordé, de sa pertinence, et de la façon dont il sera abordé. Le responsable de l'atelier est responsable de son organisation et chaque membre du panel doit s'engager à y participer (joindre un courriel de confirmation à la proposition). Une période complète du colloque (environ 1h30 ou selon les spécifications du responsable de la proposition d'atelier) sera réservé pour l'atelier à l'intérieur du colloque.

Comité scientifique d'organisation du colloque : Marie-France Turcotte (UQAM), Corinne Gendron (UQAM), Louis Favreau (UQO), Jean-Guy Vaillancourt (UdeM), Marie-Claire Malo (HEC-Montréal), Olga Navarro-Flores, Darryl Reed (U. York).

Date limite de présentation des propositions : **15 octobre 2005**

Date limite de présentation des communications pour les Actes du colloque : **1 mai 2006**

RENSEIGNEMENTS SUR LES MODALITÉS DE SOUMISSION : www.esg.uqam.ca/crsdd

CALL FOR PAPERS

Second International Fair Trade conference
Fair Trade and Sustainable Development
June 19 to June 21 2006, UQAM, Montreal

Sponsored by the
 Chair in Social Responsibility and Sustainable Development
 Université du Québec à Montréal (UQAM)

The **Fair Trade and Sustainable Development** conference aims to explore the contributions and limits of Fair Trade from the perspective of the social, economic and environmental goals of sustainable development. The goal of the conference is to continue the analysis begun at the first international conference held in 2002, which brought together more than 200 people under the banner: "Fair Trade, Cooperatives and Sustainable Development". Researchers as well as practitioners are invited to attend this conference which will be conducted in English, French and Spanish.

Fair Trade is an alternative economic network embedded in social values. Based on the values of justice and equity, Fair Trade presents a critique of the neo-liberal economic order and globalization and seeks to change the ways international business is conducted by injecting social and political considerations into economic transactions. For local producers, Fair Trade serves as a development tool to improve their living conditions, to provide fairer access to international markets and to stabilize their economic situation. Under certain conditions, Fair Trade can serve to popularize more environmentally sustainable practices.

Today, Fair Trade finds itself at a crossroads which poses challenges and raises numerous questions. How can Fair Trade remain an alternative that distinguishes itself from conventional trade without bearing the risk of remaining marginal? What are the advantages, the risks and the conditions of success for fair trade certification? Is it possible to preserve the movement's values while increasing market access? For example, what are the consequences of distributing Fair Trade products in supermarkets? How do Fair Trade initiatives distinguish themselves from other commercial enterprises that have socially responsible and sustainable policies? What influence has Fair Trade had on the institutional context and practices of traditional business enterprises? Does Fair Trade improve the living conditions of producers? How do Fair Trade requirements compare for organizations from the North and from the South? These are some of the questions that will be addressed during the conference.

Suggested Themes and Subjects for Proposals (this list is not intended to be exhaustive):

Fair Trade's impact on sustainable development / Fair Trade: new social movement or market niche? / Future avenues for Fair Trade: potential, limits, challenges and risks of being side tracked. / Alternative practices and Fair Trade / Fair Trade's and the regulation of the economy / Case studies of Fair Trade organizations / Study of consumer perceptions and buying behaviour of Fair Trade products / Market studies of Fair Trade / Sectoral analysis of Fair Trade, for example, coffee, agriculture, processed food, textiles, handicrafts, tourism / Historical studies of the Fair Trade movement and of Fair Trade organizations / Life stories of Fair Trade promoters or practitioners / Meta-analysis of research on Fair Trade / Analysis of the legal and institutional context of Fair Trade / Critical perspective on Fair Trade and sustainable development / The role of the Fair Trade movement in the governance of global corporations markets / Comparative study of the values and practices of Fair Trade and of Corporate Social Responsibility / Links between the Fair Trade and the social economy (cooperatives and NGOs) movements

Publication and prizes

Papers selected for the conference which have been submitted by the deadline (May 1st, 2006) will be published in a volume of Conference Proceedings. Some authors will be invited to contribute their submissions as a chapter in an edited book. Prizes for the best papers will be awarded in several categories:

Student / Case studies / Meta analysis / Historical studies and life stories / Market and consumer perception studies / Strategic and sectoral analysis / Fair Trade and sustainable development / Fair Trade, governance, regulation and competing concepts (for example, corporate social responsibility, social economy) / Alternative practices, challenges and future perspectives

Types of proposals

Proposals will be accepted for both **papers** and **workshops**. Proposals for papers must include the name of the author(s), the title and an abstract. Papers selected will be grouped into themes by the organizers of the conference.

By workshop we mean a discussion forum where several participants, selected for their particular expertise or experience, are invited to discuss and debate a topic. The proposal for a workshop must specify the name and affiliation of: 1) the convener of the workshop (the person submitting the proposal); 2) the chair of the workshop (which may be the convener or a different individual); 3) each member of the workshop panel as well as; 4) any commentators (if applicable). The workshop proposal must include a description of the theme for discussion, its relevance and how it will be approached. The choice of the members of the panel must also be explained. The convener is responsible for organizing the workshop. Each panel member must confirm their willingness to participate (please attach an e-mail confirmation from each panelist). A complete session of the conference will be allocated for the workshop (approximately 90 minutes, but this may vary at the discretion of the convener).

Scientific committee: Marie-France Turcotte (UQAM), Corinne Gendron (UQAM), Louis Favreau (UQO), Jean-Guy Vaillancourt (UdeM), Marie-Claire Malo (HEC-Montréal), Olga Navarro-Flores, Darryl Reed (U. York).

Final date for submission of abstracts: **October 15th, 2005**

Final date for submission of papers: **May 1st, 2006**

FOR MORE DETAILS REGARDING SUBMISSION : www.esg.uqam.ca/crsdd

C O N V O C A T O R I A A P O N E N C I A S

Segundo coloquio internacional sobre el comercio justo:
El comercio justo y los objetivos del desarrollo sustentable
Del 19 al 21 de junio 2006, UQAM, Montréal

Coloquio organizado por

El centro de investigación en responsabilidad social y en desarrollo sustentable

Problemática del coloquio

Nuestro coloquio abordará el tema del comercio justo y los objetivos del desarrollo sustentable. Más precisamente, proponemos explorar las contribuciones y los límites del comercio justo a la luz de los criterios sociales, ambientales y económicos del desarrollo sustentable. La meta de este coloquio es avanzar la reflexión que se inició durante el primer coloquio internacional del 2002 que tenía por título « Comercio justo, cooperativas y desarrollo sustentable » y que reunió a más de 200 personas. Este coloquio trilingüe (francés, español, inglés) se dirige a la vez a practicantes e investigadores sobre el tema.

El comercio justo es considerado como una alternativa al mercado convencional y tiene un objetivo triple que converge con en el desarrollo sustentable, es decir, un desarrollo social, económico y ambiental. Debido a su preocupación por la justicia y la igualdad, el comercio justo propone cambiar las reglas del sistema neoliberal, al cual se opone ofreciendo un intercambio comercial con sentido social y político que va más allá del puro interés económico. De la misma manera, el comercio justo propone la creación de una red social rica en valores. Además, para los productores, este sistema pretende ser una herramienta de desarrollo que permite mejorar sus condiciones de vida, tener un acceso más justo a los mercados internacionales y estabilizar su situación económica.

El comercio justo se encuentra hoy en una encrucijada que inspira muchas interrogantes. ¿Cómo puede el comercio justo seguir siendo una alternativa al comercio convencional sin poner en riesgo su nicho en el mercado? ¿Cuáles son las ventajas, los riesgos y las condiciones de éxito de la certificación? ¿Es posible preservar los valores del movimiento al tiempo que se aumenta el volumen de ventas? Por ejemplo, ¿cuáles son las consecuencias de distribuir los productos de comercio justo en los grandes supermercados? ¿Cómo se pueden distinguir las iniciativas del comercio justo de aquellas de empresas comerciales dentro de una lógica de responsabilidad social y de desarrollo sustentable? ¿Cuál es la influencia del comercio justo sobre el contexto institucional y sobre las prácticas de las empresas comerciales? ¿El comercio justo permite realmente la mejora de las condiciones de vida de los productores? ¿Cómo se pueden comparar las exigencias del comercio justo en el Sur y en el Norte? ¿Cómo se viven de manera concreta los valores del comercio justo, tanto en los productores como en los distribuidores y los consumidores? Estas son sólo algunas de las preguntas que podrían ser abordadas y discutidas a profundidad a lo largo de este coloquio.

Sugerencia de temas para la propuesta de textos (esta lista no es exhaustiva):

Las repercusiones del comercio justo en términos de desarrollo sustentable / El comercio justo: ¿un nuevo movimiento social o un nicho de mercado? / Vías alternativas futuras para el comercio justo: su potencial, sus límites, sus implicaciones y sus riesgos de deriva / Prácticas alternativas y comercio justo / El potencial regulador del comercio justo / Estudios de caso de las organizaciones de comercio justo / Estudio de percepción de los consumidores / Estudios de mercado / Estudios sectoriales: el mercado de café, el sector alimenticio, los textiles, el turismo justo / Meta análisis (síntesis) de estudios sobre el comercio justo / Análisis del contexto jurídico e institucional / La perspectiva crítica del comercio justo y del desarrollo sustentable / El papel del comercio justo en la gobernabilidad de las empresas y de los mercados globalizados / Estudio comparativo de los valores y de las prácticas del comercio justo y de la responsabilidad social de la empresa / La relación entre el comercio justo y la economía social (cooperativas y organizaciones sociales sin fines de lucro)

Difusión y premios

Los textos de las ponencias enviadas antes de la fecha límite serán publicados en las Actas del coloquio. Los autores de las mejores comunicaciones serán invitados a participar en la publicación de una obra colectiva. Los premios para la mejor ponencia serán otorgados en las siguientes categorías:

Estudiante / estudio de caso / meta análisis (síntesis teórica) / análisis histórico / estudio de mercado o de percepción de los consumidores / estudio estratégico del sector o del nicho de mercado / comercio justo y desarrollo sustentable / comercio justo, gobernabilidad, regulación y conceptos recurrentes (por ejemplo, responsabilidad social de la empresa, economía solidaria y social) / prácticas alternativas, problemática y perspectivas para el futuro.

Tipos de propuestas

Las propuestas pueden tomar dos formas, ya sea la de una ponencia o la de un taller. La propuesta de ponencias consiste en la presentación del o de los autores, del título y del resumen de la presentación. Las ponencias retenidas serán agrupadas según el tema por los organizadores del coloquio.

Por taller queremos decir un foro de discusión donde los participantes, elegidos según su experiencia o conocimiento particular, son invitados a discutir y debatir acerca de un tema en especial. La propuesta para un taller debe precisar el nombre y la afiliación del responsable del taller (de aquel que somete la propuesta), del presidente de la sesión, de cada uno de los participantes del panel (justificando la elección), y de los comentaristas, si es el caso. La propuesta para el taller debe también incluir una descripción del tema que será abordado y de su pertinencia, así como de la manera que será abordado. El responsable del taller es también responsable de su organización y cada miembro del panel debe comprometerse a participar (favor de añadir un correo electrónico con la confirmación de los participantes de la propuesta). Un espacio completo dentro del coloquio será reservado para los talleres (cerca de una hora y media o según las indicaciones del responsable de la propuesta de taller).

Comité científico : Marie-France Turcotte (UQAM), Corinne Gendron (UQAM), Louis Favreau (UQO), Jean-Guy Vaillancourt (UdeM), Marie-Claire Malo (HEC-Montréal), Olga Navarro-Flores, Darryl Reed (U. York).

Fecha límite para la presentación de resúmenes : **15 de octubre 2005**

Fecha límite para la presentación de ponencias : **1 de mayo 2006**

CRITERIOS DE PRESENTACIÓN DE LAS PROPUESTAS: www.esg.uqam.ca/crsdd

APPEL DE COMMUNICATIONS

Dossier Revue Gestion
Numéro ETE 2006

Responsabilité sociale de l'entreprise : débats actuels et perspectives

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est aujourd'hui prise au sérieux, non seulement par les entreprises, mais aussi par toutes leurs parties prenantes. Les nouvelles dynamiques sociopolitiques en émergence l'enrichissent de dimensions additionnelles. Dans ce contexte en transformation, des pratiques de gestion autrefois marginales sont aujourd'hui mises en application, des pratiques innovatrices se développent, le discours et les recherches s'ouvrent sur une foule de directions originales. Le temps est venu de faire le tour de ces développements et d'évaluer leurs perspectives d'avenir ici et dans le monde.

Nous invitons pour ce dossier des contributions portant sur deux défis que pose cette évolution. Le premier défi est conceptuel : quelle est la place de la RSE dans les nouvelles formes de régulation à l'ère de la mondialisation ? (qu'est-ce que la RSE aujourd'hui, quelle est sa valeur ajoutée, que devient-elle, que devrait-elle être, que pourrait-elle être, au sein d'un monde marqué non seulement par le pluralisme, mais aussi par la complexité et par la montée de risques inédits?). Le deuxième défi concerne les pratiques de gestion : comment les entreprises intègrent-elles les considérations de RSE dans leurs stratégies et dans leurs comportements? (quelles nouvelles formes cette intégration prend-elle, avec quel succès, que devrait-elle être, que pourrait-elle être?). Articles théoriques et articles empiriques sont également bienvenus, que ce soit sous forme de bilans, de débats ou de perspectives.

Voici quelques thématiques susceptibles d'être abordées dans ce dossier.

- Synthèse des derniers développements théoriques en RSE
- RSE et Nouveaux mouvements socioéconomiques (certifications, commerce équitable, etc.)
- RSE, mondialisation et régulation
- RSE et développement durable
- La RSE comme outil stratégique
- La RSE, la « Performance totale » de l'entreprise et leur mesure

L'originalité de la RSE au Québec, en Europe, et ailleurs dans le monde

DÉLAIS

1^{er} septembre 2005 : Réception d'une intention d'article (500 mots maximum) par *Gestion*

[10 septembre : notification d'acceptabilité]

28 octobre 2005 : Réception de l'article final (20 pages double interligne, 5000 mots) par *Gestion*

Été 2006 : Publication finale dans la revue *Gestion*

RESPONSABLES DU NUMÉRO :

Jean Pasquero

Professeur et chercheur associé
Chaire de Responsabilité Sociale
de et de Développement Durable
ESG UQAM

Corinne Gendron

Professeure et titulaire
Chaire de Responsabilité Sociale et
Développement Durable
ESG UQAM

ENVOYEZ VOTRE ARTICLE À : crsdd@uqam.ca

APPEL DE COMMUNICATION

Institutional Mechanisms for Self Regulation Conference

February 24-25, 2006

Deadline: November 18, 2005

Renseignements : <http://mba.tuck.dartmouth.edu/mechanisms/>

Babillard

NOUVELLE PARUTION

PÉRIODIQUES INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

No.032 01/2005

L'économie sociale : un bilan des recherches et des pratiques au Québec

Introduction au numéro

Diane-Gabrielle Tremblay, Directrice de la revue

Histoire et actualité de l'économie sociale. Quelques repères

Jacques Defourny, Université de Liège

L'expérience de recherche de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale

Denis Bussières (ARUC-ÉS) et Jean-Marc Fontan, professeur, UQAM

L'économie sociale: diversité des définitions et des constructions théoriques

Benoît Lévesque, sociologue, UQAM et ÉNAP et Marguerite Mendell, économiste, Université Concordia

Le logement coopératif et associatif comme innovation sociale émanant de la société civile

Marie J. Bouchard, professeure, ESG UQAM, titulaire, Chaire de recherche du Canada en économie sociale et Marcellin Hudon, Association des groupes de ressources techniques du Québec

Pauvreté, fragilités individuelles et habitat : le rôle de l'économie sociale

Jacques L. Boucher, Professeur, Université du Québec en Outaouais

L'ambition du tourisme social: un tourisme pour tous, durable et solidaire!

Louis Jolin, Professeur, ESG UQAM et Luce Proulx, Chargée de cours, ESG UQAM

Le long parcours du partenariat en employabilité au Québec

Martin Robitaille, Ph.D. en Sociologie, Université du Québec en Outaouais

Commerce équitable, économie sociale et coopération internationale: les nouveaux croisements

Louis Favreau, Sociologue et titulaire, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (UQO)

Financement de l'économie sociale : dans une bonne direction?

Ralph Rouzier, Sociologue, UQAM

Tout un défi : faire travailler ensemble des praticiens et des chercheurs universitaires! Réflexions sur l'expérience de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)

Michel Blondin, avec la collaboration de Jean Sylvestre, Fonds de solidarité FTQ (formation)

Le premier Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale

Élise Tessier, Directrice, Réseau d'investissement social du Québec

SITE DU PÉRIODIQUE : http://www.teluq.quebec.ca/pls/inteco/rie.entree?vno_revue=1

Ceres-ACCA North American Awards for Sustainability Re- porting 2005

The aims of these awards are:

- § to give recognition to those organizations which report and disclose environmental, social or full sustainability information
- § to encourage the uptake of environmental, social or full sustainability reporting
- § to raise awareness of corporate transparency issues.

Last year, 68 reports were entered from the US and Canada.

We hope you will make your contacts in the area aware of this year's awards so that we might encourage all reporting organizations in Canada to enter and further encourage best practice in the field.

The closing date for entry into this year's awards scheme is Friday 4 November 2005.

Additional information and downloadable application forms are available at www.accaglobal.com/sustainability/awards/nasra or by contacting Nigel Hall at the ACCA Canada office: Nigel.Hall@ca.accaglobal.com; 416-966-2225.

Troisième séminaire franco-québécois de recherche sur la Responsabilité sociale de l'entreprise

Le vendredi 9 décembre 2005

École Supérieure des Affaires de l'Université Paris 12 - Val de Marne, Créteil

L'Institut de recherche en gestion de l'Université Paris 12 - Val de Marne, au titre du programme transversal « Responsabilité sociale de l'entreprise » et la Chaire de Responsabilité sociale et de développement durable de l'UQAM (Montréal) co-organisent le 3^{ème} séminaire franco-québécois de recherche sur la RSE qui se tiendra le vendredi 9 décembre 2005 à l'École supérieure des affaires de l'Université Paris 12 - Val de Marne à Créteil (emplacement : Place de la Porte des champs, route de Choisy; Métro : Créteil Université).

Toute communication de recherche en rapport avec le thème de la RSE et répondant aux critères académiques usuels peut être proposée aux responsables du séminaire :

- Corinne Gendron, Titulaire de la Chaire de Responsabilité sociale et de développement durable de l'UQAM (crsdd@uqam.ca)
- Michel Capron, Professeur aux Universités Paris 12 et Paris 8 (michel.capron@univ-paris8.fr)

Les communications seront présentées oralement au cours du séminaire pendant 20 minutes et seront suivies d'une discussion de 20 minutes avec l'assistance.

Un texte écrit d'une dizaine de pages, interligne et demi, devra être transmis le 1^{er} décembre au plus tard aux responsables. Quant aux propositions de communication, sous forme d'une présentation d'une page, elles sont à envoyer aux responsables du séminaire, au plus tard, le 15 novembre.: crsdd@uqam.ca

SÉMINAIRES SCIENTIFIQUES DE LA CHAIRE 2005-2006

10 septembre 2004

La mobilisation sociale et les mouvements sociaux

8 octobre 2004

Le mouvement des travailleurs et ses évolutions récentes

5 novembre 2004

Les nouveaux mouvements sociaux et leurs évolutions récentes

3 décembre 2004

Société civile et économie

22 janvier 2005

Finance responsable I : Placements et activisme actionnarial – industrie ou mouvement social?

18 février 2005

Finance responsable II : Finance solidaire et monnaies sociales

18 mars 2005

Annulé

15 avril 2005

Consommérisme politique I : du boycott au buycott – le mouvement des consommateurs.

20 mai 2005

Consommérisme politique II : certifications et labels – nouvelle structuration de l'industrie?

17 juin 2005 - 9 heures à midi

Séminaire synthèse

Renseignements: crsdd@uqam.ca

CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQÀM

.....
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972#

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: crsdd@uqam.ca

Visitez notre site Internet
www.crsdd.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique
crsdd@uqam.ca

Bulletin de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Rédacteur en chef : Patrick Laprise

Graphisme : Jenny Desrochers

Collaborateurs : Annelies Hodge et Ana Isabel Otero

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.crsdd.uqam.ca.